

Appel de Wadie Andrawiss

À tous les musulmans tolérants et ouverts envers les autres croyants ;

à tous les responsables religieux des trois religions monothéistes ;

à toutes les forces libres de la Nation française ;

à toutes les associations de défense des droits de l'Homme ;

à tous les responsables politiques du Monde libre ;

À vous Hommes libres, responsables religieux, responsables politiques, responsables des médias, ou responsables associatifs, soucieux des droits de l'Homme nous nous adressons à vous pour vous informer, et d'attirer votre attention sur les problèmes et la situation de nos frères dans l'humanité qui sont les chrétiens d'Orient en général, et des coptes en particulier :

Les chrétiens d'Orient sont marqués d'une croix d'opprobre ; ils se trouvent, de facto, transformés en citoyens de seconde zone, souvent otages et bouc émissaires, toujours souffre-douleur. Sur leur sort, sur leur drame permanent, persiste encore une quasi-générale chape de silence. Il y a plus de quatorze siècles que les chrétiens d'Orient sont en butte à des tentatives répétées de réduction, à la menace permanente d'une dissolution de leurs entités culturelle, culturelle, politique, sociale et à la privation de leurs libertés. Depuis plus de quatorze siècles, ils ne cessent de défendre leur spécificité et leur liberté

C'est un lieu commun de dire aujourd'hui combien cette communauté est menacée. Elle est menacée jusque dans son existence même. Les chrétiens d'Orient — qui ont été l'alpha de la chrétienté, et qui demeurent les plus fidèles dépositaires des valeurs de la civilisation judéo-chrétienne — sont aujourd'hui menacés d'anéantissement.

Il faut avoir en mémoire que les décisions prises à la conférence Islamique de Djéda (Arabie Saoudite) en 1955 ainsi qu'à celle tenue à Lahore (Pakistan) en 1980, le furent sur le socle de délibération suivante : « Les pays islamiques doivent prendre les mesures nécessaires pour écraser les peuples chrétiens du Proche-Orient... et les convertir à l'Islam, avant la fin du siècle » (cf., notamment, le Figaro du 5 janvier 1984).

Que soit définitivement vidé l'Orient de ses derniers chrétiens ne semble toujours pas troubler la conscience du monde occidental. Mais il faut que ce monde sache que la montée de l'intégrisme musulman est aussi un grave péril, direct, pour l'Europe et les droits de l'Homme, les attentats, à Paris, en Égypte (Luxor, Le Caire, Sharm El Sheikh contre des touristes européens), à New York le 11 septembre 2001, à Moscou, à Madrid, à Bali, à Beyrouth, en Israël, aux Philippines et ailleurs, sont des exemples de cette haine non fondée de l'humanité et de tous ceux qui n'embrassent pas leur doctrine fanatique.

Ces derniers temps un village chrétien paisible de Cisjordanie à Taybeh. Une dépêche de l'Agence France presse nous apprend que onze maisons et des voitures appartenant à des chrétiens ont été brûlées par des fanatiques musulmans. Cette petite localité est la dernière dont la population est entièrement chrétienne (et orthodoxe). Son ancien nom est ṣphraïm. Le Christ s'y est arrêté (Jean 11, 54).

En considération de l'étendue qui ne cesse de progresser — des « territoires » islamisés, est-il exagéré de dire qu'une grande partie du monde est en péril ? Il est grand temps que le monde Occidental en général et notamment l'Europe, intègrent cette menace et agissent en conséquence.

Des événements graves se produisent fréquemment dans les pays arabo-musulmans en général et en Égypte en particulier : Depuis les années soixante-dix, des exactions, des agressions et des assassinats se commettent contre les coptes qui sont les chrétiens d'Égypte. Des villes et des villages (el-Zaoya el-Hamra, el-Khanka, Alexandrie, Le Caire, Guizèh, Samalout, Assiut, Mînyeh, Abou Qorqas, Chebinel-Côme, Al Fayoum, El Kocheh, Guergua, Quina, Ain Chams, Imbaba, Dayrout, Tahta etc.) ont connu des agressions très graves : des églises ont été saccagées et incendiées, des magasins, des pharmacies, et des entreprises appartenant à des coptes ont été saccagés et pillés par des foules de musulmans intégristes, respirant la haine et la violence contre des citoyens paisibles, auxquels on reproche seulement d'être chrétiens.

Depuis le 14 octobre il n'y a pas eu un jour qui passe sans que des agressions se produisent contre les coptes. D'autres villes : Alexandrie, Oudayssate, Akhmim, Malaoui, Luxor, el-Ayat, au sud du Caire, Les coptes ont été agressés, il y a eu plusieurs morts et des centaines de blessés, des maisons et autres biens ont été incendiés. Les coptes sont restés enfermés dans leurs maisons par peur des foules fanatiques qui encerclent les villages. La police souvent complice, au lieu d'intervenir pour aider les faibles, c'est tout le contraire qui se produise. Souvent la police arrête les victimes et relâche les agresseurs. La presse libre et beaucoup de compatriotes musulmans ont dénoncé l'attitude déplorable des autorités et le laxisme des responsables. C'est encore à Alexandrie le 14 avril 2006 qui ont eu lieu des graves agressions. C'est pour cela que Les associations coptes dénoncent avec force et indignation les attaques féroces répétées contre les coptes d'Égypte depuis plusieurs années. Les derniers massacres dont ces derniers étaient victimes, se sont déroulés vendredi 14 avril 2006, pendant la prière, dans plusieurs églises d'Alexandrie. Plusieurs groupements d'intégristes musulmans, portant des épées et des grands couteaux de boucher, ont agressé la population copte pendant les cérémonies religieuses et à la sortie des églises, dans des quartiers différents : l'église Saint-Pierre-Saint-Marc de Sidi Bichr ; l'église Saint-Georges, Mar Guirguis d'Al Hadharaa ; l'église Saint-Georges-Mar-Guirguis de Sporting ; l'église de la Vierge de Généqueliss. Ces massacres prémédités ont causé la mort d'un citoyen copte, Noshy Atalla Guirgis, qui faisait sa prière dans l'église à Sidi Bichr, et blessé une vingtaine d'autres dont certains se trouvent encore dans une situation critique. Les coptes furent victimes d'attaques intégristes le lendemain, samedi 15 avril 2006, pendant les funérailles du défunt Noshy Atalla Guirgis, où des milliers de coptes courageux, se sont rassemblés

pour enterrer leur mort et crier leur indignation, défiant les menaces des islamistes et des forces de l'ordre, complices des intégristes. Ils ont marché pendant plusieurs kilomètres sans crainte ni peur de la mort, pour défendre leur dignité. Ils ont brandi tout au long des funérailles des Croix en bois, et ont porté des pancartes dénonçant leur traitement de citoyens de seconde zone, leur discrimination à tous niveaux de leur vie politique, économique, administrative et sociale.

Des jeunes filles chrétiennes sont enlevées et forcées à se convertir à l'islam. On estime leur nombre à plusieurs centaines. Les parents, les associations des droits de l'Homme, mouvements civils, des écrivains libéraux ont adressé des appels aux Présidents de la République au Ministre de l'Intérieur, aux Autorités religieuses du pays, qui sont restés sans réponses.

Pourtant les coptes sont des Égyptiens authentiques, vrais descendants des anciens Égyptiens : ils font partie du patrimoine humain de leurs ancêtres, ils font partie de l'histoire et de la civilisation égyptienne. Ce sont de vrais compatriotes qui effectuent leurs devoirs de citoyens

Dans cette situation difficile, les coptes gardent une attitude admirable, de maîtrise d'eux-mêmes, dans la foi en Dieu et en l'assurance de leurs droits. Ils ne réclament pas vengeance ; bien au contraire, ils appliquent l'enseignement de leur maître Jésus-Christ, en priant pour ceux qui les persécutent. Ils ne veulent pas se laisser piéger par la provocation des intégristes, leurs agresseurs, ils refusent de vivre le drame national du Liban de guerre civile qui a duré quinze ans. Ils proclament leur volonté de rappeler que La Constitution de la république d'Égypte leur accorde les mêmes droits qu'à leurs concitoyens musulmans.

Mais la pratique des Pouvoirs publics égyptiens est tout autre ; et ségrégationniste : Les coptes sont privés de certains droits fondamentaux, par exemple, l'accession à tout poste de direction dans l'administration leur est interdite. Ils sont exclus de fonctions dans l'armée, la police, la justice et le corps diplomatique. Aucun préfet de département, aucun recteur d'académie, aucun président d'université, aucun président de municipalité d'une grande ville, aucun président de tribunal, aucun président d'une chaîne de télévision ou organe de média etc. n'est copte. Le mois dernier le doyen de l'université de médecine de Minyeh (un musulman) a eu le courage de démissionner car les autorités de l'Université ont refusé la nomination d'une jeune méritante au poste d'assistant en gynécologie parce qu'elle est copte.

Au niveau des fonctions électives, les coptes sont l'objet d'une sous-représentation organisée. Les coptes représentent environ de 15 à 20 % de la population égyptienne estimée à 70 millions de personnes. Ces citoyens coptes, sont réduits à une représentation institutionnelle qui ne dépasse guère le 0, 2 %. Un seul député copte sur les 444 qui composent l'Assemblée nationale issue des élections du novembre dernier.

Ils leur est extrêmement difficile, sinon impossible, de construire de nouvelles églises, ou même, parfois de les restaurer. Trois permis de construire ont été accordés, juste avant les dernières élections présidentielles qui se sont déroulées en septembre 2005, sur une centaine de demandes qui dorment depuis vingt ans dans le bureau du Président de la République. Car, c'est lui seul qui accorde ou refuse les permis de construire des églises, alors que dans le même temps, il n'est pas nécessaire de faire de demande pour la construction des mosquées. Tout citoyen peut où il veut et quand il veut construire une mosquée. Il est également interdit aux coptes de professer publiquement leur foi ; et si des musulmans se convertissent au christianisme, ils sont emprisonnés et torturés, parfois jusqu'à la mort, en même temps que ceux qui les ont convertis ! (cf. rapports des commissions internationales des droits de l'Homme depuis 1970 jusqu'à nos jours).

C'est là une situation inadmissible, condamnable et intolérable, d'autant plus que l'Égypte et d'autres pays islamiques, où existent des persécutions religieuses, ont ratifié la « déclaration des droits de l'Homme ». Par contre dans les sociétés occidentales, de tradition chrétienne, les minorités musulmanes nationales ont les mêmes droits civils et religieux que les autres populations.

Quant aux communautés musulmanes non nationales des pays occidentaux de tradition chrétienne, elles bénéficient — même si elles sont plus ou moins acceptées — de tous les avantages sociaux des nationaux. Elles sont aidées et des lieux de cultes sont mis à leur disposition, elles peuvent pratiquer librement leur religion. Elles ont des journaux et des revues librement imprimés et distribués, elles possèdent plusieurs stations radiodiffusion. Elles bénéficient de la liberté d'expression à la télévision et à la radio des États, ainsi que l'exercice du droit de réponse. Tous ces droits et avantages dont jouissent les musulmans dans les pays occidentaux de tradition chrétienne, les chrétiens d'Orient, en général, et les coptes en particulier, en sont totalement privés dans les pays à tradition islamique.

Dès lors n'est-il pas légitime d'exiger des autorités publiques des pays islamiques d'avoir une attitude égalitaire à l'égard des leurs compatriotes chrétiens, dans le respect des « droits de l'Homme », comme en bénéficient les musulmans en France et dans les autres pays occidentaux de tradition chrétienne. Et comme l'a dit, le 13 janvier 1990, le pape Jean-Paul II, dans son discours au corps diplomatique : « la liberté religieuse ne saurait être limitée à la tolérance, Elle est une réalité civile et sociale, assortie de droits précis permettant aux croyants, et à leurs communautés, de témoigner sans crainte de leur Foi en Dieu et d'en vivre toutes les exigences ».

Malheureusement les coptes aussi bien que tous les chrétiens orientaux, sont loin d'obtenir leurs droits de citoyens dans leurs propres pays, les pays de leurs ancêtres. Faut-il vous rappeler que les coptes sont les descendants directs des Anciens égyptiens. Leur conversion au christianisme remonte en l'année 43 après J.-

C. Les coptes sont les vrais propriétaires de l'Égypte autrement dit : c'est l'Égypte qui vit en eux puisque le mot copte signifie chrétien d'Égypte.

Les coptes méritent d'être soutenus non seulement par leurs frères chrétiens d'occident mais aussi par l'opinion publique française et par les autorités publiques qualifiées du monde Libre, ainsi que par tous ceux qui croient aux « Droits de l'homme » afin que leurs droits civils et sociaux soient enfin effectivement reconnus et appliqués. La sensibilisation de l'opinion publique française à la persécution des coptes d'Égypte et une action concomitante et ferme des Pouvoirs Publics Français (voir européens) près de leurs homologues de la République d'Égypte devraient œuvrer à l'avènement, en Égypte d'un cadre effectif de coexistence organisée, et si possible harmonieuse, islamo-chrétienne dans le respect mutuel des communautés.

L'intolérance et le fanatisme doivent être combattus non seulement par tous les croyants monothéistes (quelle que soit leur religion) mais aussi par les non-croyants (deux des caractéristiques de la laïcité moderne ne sont-elles pas le respect de l'autre et la liberté de choix ?).

L'intolérance et le fanatisme religieux doivent être découragés par les pouvoirs publics de chaque pays, au besoin par des mesures législatives ou réglementaires coercitives : il est du rôle normal des Pouvoirs Publics d'exercer une pression diplomatique suffisante sur leurs homologues des pays islamiques.

Faut-il rappeler que les chrétiens des pays constituant l'ancien Empire ottoman, étaient soumis au principe du millet « communauté religieuse » (c'est-à-dire à la dimitude « habitant protégé ») grâce aux interventions des pays occidentaux en particulier de la France, ont obtenu le titre de citoyen (théoriquement). Certains pays à partir de 1885 d'autres à partir de 1913. Alors, oh pays des « droits de l'Homme » que faites-vous de vos responsabilités envers des homes et des femmes spoliés de leurs droits les plus sacrés, les droits de s'exprimer, de prier, de professer sa foi, d'avoir un lieu de culte de changer de religion, de se marier avec l'être qu'il aime, de fonder une association, d'écrire, d'exprimer son opinion, de fonder un parti, etc.

Mais cantonnés trop souvent dans des circonvolutions d'un pragmatisme limité d'intérêts d'état et de commodités bureaucratiques, les Pouvoirs Publics Français et Européens ont tendance à « traîner les pieds » pour un problème de cette nature ; aussi l'information du public (condition d'exercice de la pression de l'opinion publique) est-elle nécessaire pour faire avancer les choses.

Les demandes des coptes ne vont pas au-delà des droits de tous les citoyens qui se résument comme suite :

- 1- L'abrogation de toutes les lois et les règles administratives réprimant la liberté, affectant le respect des Droits de l'homme et principalement celle qui concerne l'état d'urgence établi depuis près d'un quart de siècle et toutes les conséquences judiciaires négatives qui en résultent.

2- la liberté sans restriction de fonder des partis politiques non religieux et des associations civiles et l'abrogation de toutes les lois restrictives à cette liberté

3- La liberté de publier des journaux et de créer des médias (audibles et visuels) et l'abrogation de toutes les lois réprimant cette liberté d'expression

4- L'adoption immédiatement d'une loi commune régissant la construction et la restauration des lieux de cultes et l'appui de ces institutions dans la mise en évidence et le respect du principe de « l'égalité de tous les Égyptiens devant la loi ». Les participants au congrès exigent que tout acte d'agression (de vandalisme) envers un lieu de culte soit plus sévèrement puni.

5-La criminalisation de toute incitation à la haine religieuse, ou toute insulte aux autres croyances. L'aggravation des peines surtout pour tous ceux qui utilisent les médias gouvernementaux pour commettre ces crimes et prendre des sanctions contre les responsables officiels et gouvernementaux de ces organes et de tout autre moyen d'oppression organes étatiques.

6- Créer des départements d'études coptes dans les universités égyptiennes en tant que partie intégrante de la culture nationale.

7- L'adoption de politiques correctives de transition pour aborder le problème de la marginalisation actuelle des femmes, des coptes et de toute autre minorité, par l'application du principe de discrimination positive. Prendre les mesures appropriées nécessaires guidées par le souci de préserver une représentation correspondante à la présentation des minorités dans la population du pays quant à la représentation parlementaire, aussi bien que dans les conseils municipaux et dans les autres secteurs et organes de l'État.